



Déclaration SE-UNSA au CTSD du 10 février 2022

Madame la Directrice d'académie, mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Le second degré encore sous tension

Contrairement à ce que vous annoncez sur le document joint à ce CTSD, la préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire. Cette suppression importante est masquée par l'annonce de moyens d'enseignement supplémentaires du fait de la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation initiale. En effet, à la rentrée 2022, exceptionnellement, dans les établissements cohabiteront des stagiaires titularisés passant d'un mi-temps à un temps plein (ancienne réforme) et des contractuels alternants MEEF ayant obtenu le concours 2022 exerçant dorénavant leur année de stage à temps plein.

Une fois de plus, la suppression d'emplois est supérieure aux annonces budgétaires car certaines suppressions d'emplois sont converties en heures supplémentaires.

D'ailleurs, les conséquences de l'accumulation d'HSA en lieu et place d'heures postes continue à produire des effets délétères au sein des établissements. L'organisation des établissements reste complexe et les marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Dans ce contexte, l'UNSA Éducation réaffirme son opposition au recours systématique aux heures supplémentaires pour compenser une insuffisance structurelle de postes dans les établissements. Depuis maintenant deux ans, les enseignants du second degré subissent une deuxième heure supplémentaire annuelle qu'ils ne peuvent refuser.

l'UNSA Éducation s'oppose au décret permettant l'élargissement des heures supplémentaires aux personnels enseignants titulaires du second degré travaillant à temps partiel. Ce dernier est une manière de trouver un meilleur équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle. Il est absolument incohérent de vouloir inciter les collègues qui optent pour ce choix d'alourdir leur service.

Concernant le document fourni, nous voudrions attirer votre attention sur plusieurs points.

Premier point : Les ULIS et UPE2A sont intégrées dans les DHG et dans le calcul du taux de HSA + IMP/ HP. Or, les collègues concernés par les ULIS ne peuvent pas, pour la plupart, effectuer des HSA. Cette situation conduit à un effort supplémentaire pour les équipes.

Second point : Avez-vous pris en compte dans l'attribution des HSA et HP, la présence d'un ou plusieurs stagiaires ?

Pour L'UNSA Éducation le ratio HSA+IMP/HP qui apparaît sur le document n'est plus suffisant. Il serait intéressant par exemple d'avoir le pourcentage moyen d'HSA par professeurs.

L'UNSA Éducation demande donc la mise en place d'un groupe de travail sur les paramètres pris en compte pour la ventilation des HSA, IMP et HP dans les établissements. L'UNSA Éducation estime que plusieurs facteurs importants ne sont pas pris en compte.

Dans le document fourni vous évoquez la mise en place d'un forfait « d'aide de niveaux » concernant les établissements ou l'inclusion des ULIS est compliquée sur des niveaux à effectifs élevés. Cette aide a-t-elle déjà été intégrée dans les DHG ? Sinon quand le sera-t-elle et à partir de quels constats ?

Vous évoquez un accompagnement des groupes de langue obligatoire. Comment se traduit-il dans les DHG ?

L'UNSA Éducation demande le rétablissement des deux heures postes supprimées l'année dernière dans les SEGPA.

Vous évoquez dans votre document la capacité indicative de référence fixée à 30 élèves. L'UNSA éducation rappelle que ce nombre ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions et ne répond pas aux besoins sur le terrain. Nous demandons que ce seuil soit abaissé à 24 élèves.

Dans ce contexte, pour les équipes, la seule marge de manœuvre possible est de renoncer aux enseignements à effectifs réduits, dédoublements, projets... autant de dispositifs qui bénéficient à tous mais plus particulièrement aux élèves les plus fragiles. Pour l'UNSA Éducation il n'est pas acceptable de financer certaines mesures au détriment d'autres faute de moyens.

Madame la Directrice académique, pouvez-vous nous assurer que vous recevrez les délégations d'établissement qui en feront la demande ?

Fin août 2021, notre ministre a présenté une campagne de promotion de la laïcité qui n'avait fait l'objet d'aucun travail partagé avec les représentants des personnels. Pour l'UNSA Éducation, il est important de promouvoir les apports positifs du principe de laïcité, mais pas n'importe comment.

Les collègues de plusieurs établissements ont reçu une convocation concernant la formation sur les valeurs de la république et la laïcité. Le « format » retenu ainsi que le moment choisi laissent les collègues très perplexes .

N'aurait-il pas été plus opportun d'attendre la fin de l'année scolaire ou la rentrée prochaine afin que soient initiés et accompagnés des projets pédagogiques destinés à mobiliser les enfants et les adolescents autour des notions phares de la laïcité que sont notamment la liberté de conscience, la neutralité, la distinction des croyances et des

connaissances..., avec pour point d'orgue la journée de la laïcité à l'École, fixée le 9 décembre depuis 2015 ?

Je vous remercie

Pour L'UNSA Éducation

Emilie Charlot, Yannick Plumet, Lucia Romero-Bousquet